

Torture : l'inquiétante anomalie américaine

Bernard Girard, bonjour. Vous souhaitez nous parler, ce matin, de la torture. Ce sont les photographies montrant des soldats américains infligeant des sévices à des prisonniers irakiens qui vous a amené à choisir ce sujet qui n'est pas tout à fait économique.

Ce sont effectivement ces photos qui m'ont amené à regarder d'un peu plus près cette question qui, vous le verrez tout à l'heure, n'échappe pas complètement à la réflexion économique. Mais avant d'en venir à cette dimension, je voudrais revenir sur ce qui s'est produit en Irak. Vous savez que le débat est aujourd'hui de savoir si les soldats incriminés l'ont fait de leur propre chef ou sous l'injonction de leurs supérieurs hiérarchiques, auquel cas nous aurions affaire à des pratiques systémiques.

Il semble que ce soit le cas...

C'est effectivement ce qui semble ressortir des enquêtes en cours et c'est le plus vraisemblable. Cette torture vient de loin. Elle a été préparée rendue possible par la politique des autorités américaines, mais aussi par la tournure prise par le débat public aux Etats-Unis au lendemain du 11 septembre. On explique souvent que les dérives, les débordements sont inévitables dans les guerres, surtout dans ces guerres d'occupation qui opposent une armée régulière à des combattants qui utilisent le terrorisme, les attentats... On dit également que l'armée américaine n'était pas préparée à ce type de guerre, que les réservistes envoyés sur le terrain ne peuvent que paniquer. Tout cela est vrai, bien sûr, mais pas suffisant. Ces tortures n'auraient pas pris cette tournure systématique si tout n'avait été fait ces dernières années pour faire tomber les interdits, les tabous qui pouvaient l'empêcher.

La politique américaine est, dites-vous, en cause...

Depuis des années les Etats-Unis font tout pour échapper aux conventions internationales, à toutes les lois que la communauté internationale a construites pour sanctionner les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les éviter selon le principe que la menace d'une sanction fait réfléchir. Le gouvernement américain s'est battu pour que les américains ne soient pas poursuivis par la Cour Pénale Internationale. Il a exclu de la Convention de Genève les prisonniers de Guantanamo. En Irak, même, Paul Bremer a fait en sorte que la loi irakienne ne s'applique pas aux soldats américains, même dans les cas de crimes ou délits de droit commun. Et là où il paraissait difficile d'échapper aux lois de la guerre, les américains ont confié les tâches les plus discutables à des services secrets étrangers peu regardants sur les moyens ou à des mercenaires, des civils qui échappent au contrôle de la convention de Genève. Les autorités américaines ont, en fait, tout fait pour échapper à ce qui aurait pu de l'extérieur les contraindre à respecter les règles de la guerre.

Mais cela ne suffit pas à expliquer le tour pris par les événements...

Non, et il faut là, je crois, évoquer un autre phénomène qui est passé à peu près inaperçu en Europe, mais qui a certainement joué un rôle déterminant dans les décisions prises par les plus hautes autorités américaines, au Pentagone, à la Maison Blanche, dans les organismes chargés de la sécurité et du renseignement. C'est le débat qui s'est développé au lendemain du 11 septembre sur l'utilisation de la torture. Un débat de haute tenue intellectuelle, de nature presque philosophique, qui s'est déroulé dans le monde académique, dans des revues intellectuelles comme *Dissent* que dirige Michael Walzer¹, mais aussi dans le *New-York*

¹ Numéro de l'été 2003

Times, dans le Wall Street Journal, sur CNN, dans le mensuel The Atlantic², dans des institutions de qualité qui ne sont pas toutes marquées à droite.

Ce débat portait sur l'usage de la torture ?

Le débat portait sur la question suivante : les policiers ou les militaires ont-ils le droit de torturer un prisonnier dans une situation extrême? Par situation extrême, on pense à celle où l'on aurait arrêté un terroriste alors qu'il vient de poser une bombe dont on sait qu'elle va exploser dans les minutes qui viennent : peut-on le torturer pour obtenir le code qui permettrait de désamorcer la bombe ?

C'est presque une question de philosophie morale...

C'en est une et ce sont des débats de type philosophique qui se sont développés autour de cette question. Débats qui ont mis en évidence trois types de positions :

- celle des absolutistes, des kantien qui disent qu'il faut en toute circonstance respecter la règle morale et qu'il n'est donc pas question de torturer quiconque en quelque circonstance que ce soit ;
- celle des laxistes qui expliquent qu'il y a des circonstances dans lesquelles on peut effectivement lever la loi morale ;
- celle, enfin, des pragmatiques qui s'interrogent sur l'utilité de la torture : est-ce qu'elle permet effectivement d'atteindre le but poursuivi ?

Et vous pensez que les arguments de ceux que vous appelez les laxistes ont pu influencer les décideurs au Pentagone ?

Ils ont effectivement donné une base morale, éthique aux décideurs qui pouvaient être tentés par un aménagement et un assouplissement du code du renseignement, de l'interrogation des prisonniers.

Et vous croyez que c'est important ?

Mais bien sûr. C'est ce qui fait toute la différence entre des pratiques improvisées sur le terrain par quelques militaires débordés ou paniqués et des pratiques organisées dans des bureaux par des gens qui peuvent peser le pour et le contre et qui ont donc besoin d'une assise morale pour justifier des ordres qui conduisent à des comportements qui seraient, autrement, condamnables. Et c'est ce que leur apportent ceux que j'appelle les laxistes.

Et que disent-ils justement ces « laxistes » ?

Tous se posent au fond les mêmes questions : quand peut-on justifier la torture ? et si c'est le cas comment l'organiser ? La palette des solutions est variée :

- Myriam Gur-Arye, une juriste et philosophe israélienne, dit que la torture est justifiée lorsqu'on peut l'assimiler à de l'autodéfense. Sa réflexion est d'autant plus intéressante qu'elle vient d'un pays confronté depuis des années à cette question ;
- Oren Gross, un juriste, assimile les actes de torture à la désobéissance civile. Il ne faut pas, dit-il en substance, que l'on change les lois qui interdisent la torture, mais il est

² The Atlantic Monthly a publié en octobre dernier un long article de Mark Bowden qui décrit dans le détail les méthodes des services de renseignement israélien et conclut à la nécessité de la torture dans les cas extrêmes. Certains passages de ce texte publié en 2003 illustrent les pratiques découvertes depuis (prisonniers nus dans le froid...). En janvier 2002, le même magazine a publié un article de Bruce Hoffman, un chercheur de la Rand corporation, favorable à la torture qui commence par une longue citation du colonel Godard, connu pour son rôle dans l'OAS et ses missions auprès des généraux chiliens et argentins.

des cas dans lesquels elles peuvent être violées pour des raisons morales ou éthiques supérieures, une position que l'on retrouve chez d'autres, chez des juristes, notamment. Cette position ouvre la possibilité de justifier après-coup la torture ;

- Alan Dershowitz qui enseigne à Harvard, a écrit tout un livre sur le sujet dans lequel il développe la thèse de la bombe et explique que dans des cas exceptionnels, extrêmes, la torture est justifiée, mais qu'elle ne peut être mise en œuvre que de manière officielle, avec l'accord des plus hautes autorités, du Président des Etats-Unis et des contrôles qui permettent de s'assurer que l'on est bien dans un cas extrême ;
- L'administration, enfin, fait une distinction entre la torture qui serait interdite et des pratiques de coercition par le stress et la contrainte qui seraient acceptables (stress and duress).

Mais à quel type de torture pensent les auteurs qui y sont favorables ?

Dans les interviews qu'il a données à la presse, Dershowitz donne des exemples. On pourrait, par exemple, glisser une épingle, stérilisée précise-t-il, sous les ongles. Cela, bien sûr, ne serait pas admis par la convention de Genève, mais, dit-il, cela n'a pas beaucoup d'importance, aucun pays ne la respecte. Ces arguments ne valent évidemment pas grand chose. Je disais tout à l'heure qu'Israël était depuis des années confronté à ce type de problème. En 1999, la Cour Suprême israélienne a interdit la torture autorisée depuis 1987 pour mettre fin aux dérives qu'entraîne ce type de raisonnement³. Où commence, où finit un cas extrême ? comment décider de ce qu'est un cas extrême ? On finit, en fait, par torturer tout le monde, les terroristes qui viennent de poser une bombe dont parle Dershowitz et des innocents qu'on a arrêtés parce qu'ils passaient par là et qu'ils pourraient avoir des informations.

C'est la deuxième fois que vous citez Israël dans cette chronique...

Parce qu'Israël s'est trouvé confronté à la question dans exactement les mêmes termes que les Etats-Unis aujourd'hui et a manifestement servi de modèle aux américains. La plupart des textes qui recommandent l'utilisation de la torture s'appuient sur l'expérience israélienne. Dershowitz est lui-même un pro-israélien affiché, il a beaucoup écrit sur Israël et sa pensée est manifestement nourrie de l'expérience israélienne.

Que des pays pratiquent la torture n'est pas une nouveauté, que des dirigeants politiques ferment les yeux ou incitent les militaires à torturer ne l'est pas non plus. Nous sommes en France mieux placés que d'autres pour le savoir. Mais ce qui distingue Israël et, aujourd'hui, les Etats-Unis, c'est que l'on en parle librement, cela ne se passe pas en cachette, comme ce fut le cas chez nous. Et cela fait une grande différence : en parler librement permet de donner un fondement éthique aux thèses favorables à la torture, cela permet d'appuyer la décision de torturer sur les travaux de ces philosophes qui pensent qu'il y a des situations dans lesquelles on peut lever la loi morale. Je pense à des gens comme Michael S. Moore⁴, Thomas Nagel⁵ ou, surtout, Robert Nozick dont Dershowitz s'est me semble-t-il inspiré. Nozick était le

³ C'est en 1987 qu'une commission dirigée par Moshe Landau, un juge de la Cour Suprême israélienne autorisa des méthodes de coercition « modérées ».

⁴ Michael S. Moore est l'auteur d'un article, *Torture and the Balance of Evils*, publié en 1989 dans une revue juridique israélienne, qui justifie l'utilisation de la torture dans les cas extrêmes. On peut également citer *The case for torture* de Michael Levin, un philosophe qui enseigne à l'Université de New-York.

⁵ « The world can present us with situations in which there is no honorable or moral course for a man to take » écrit-il dans *War and massacre*, un texte qui date de 1972 et qui traite du Vietnam.

théoricien, le philosophe de l'ultra-libéralisme et il a abordé cette question de la torture dans un texte publié en 1981, à une époque où la question ne se posait pas⁶. Le débat public, tel qu'il s'est pratiqué aux Etats-Unis il y a quelques mois, a permis de passer des échanges théoriques à la décision politique.

Vous nous avez parlé de juristes, de philosophes, mais pas encore d'économistes. Sont-ils nombreux à s'être intéressés à cette questions et que disent-ils là-dessus ?

Je ne connais qu'un économiste qui se soit intéressé à cette question, il s'agit d'un britannique, Mark Harrison, qui est spécialiste des régimes totalitaires, de l'URSS, notamment. Tout son argument montre comment la torture devient rapidement contre-productive, conduit à des résultats inverses de ceux que veulent obtenir ses avocats. Il base son raisonnement sur l'idée toute simple que l'on ne sait pas, a priori, si les gens que l'on va torturer ont des informations pertinentes. Il y a, dit-il, trois cas :

- Il y a des gens qui cachent des informations pertinentes,
- D'autres ont des informations à cacher mais elles ne sont pas pertinentes,
- D'autres, enfin, qui n'ont rien à cacher.

Au bout d'un certain temps, tous vont avouer ou, pour ceux qui n'ont rien à cacher, inventer mais le tortionnaire sera dans l'impossibilité de faire immédiatement le tri entre ce qui est vrai et faux. Cela lui sera d'autant plus difficile que la police aura arrêté plus de monde : les Etats-Unis ont arrêté et mis au secret plus de 1100 personnes depuis le 9 septembre. Il va donc lui falloir vérifier toutes les informations ainsi collectées et, pour cela, arrêter d'autres personnes qu'il sera tenté de torturer si elles refusent de répondre. Et plus il y aura de gens à torturer plus il faudra recruter de tortionnaires qui auront intérêt à ce que ces pratiques se pérennisent, s'étendent et qui militeront pour pouvoir arrêter plus facilement des suspects et les interroger sans contrôle de la justice.

C'est un mécanisme sans fin...

C'est une machine infernale et... dangereuse. Partant de sa connaissance des pays totalitaires, Harrison montre que c'est ainsi que se développe la terreur. Un Etat démocratique qui tolère la torture prend donc des risques infiniment plus grave que ceux que lui feraient courir les terroristes s'ils gardaient leurs secrets pour eux.

Pour retrouver toutes les chroniques de Bernard Girard : <http://www.BernardGirard.com>

⁶ Robert Nozick, *Philosophical Explanations*, Oxford University Press, 1984